

PREVENTION DES EXPOSITIONS AUX CANCEROGENES, MUTAGENES ET REPROTOXIQUES TOUT AU LONG DE LA CHAINE DE LA PRODUCTION, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Bruno Kouzine* , Philippe Parvy**

* Coordinateur de la logistique des déchets spécifiques, Triadis - Séché Environnement.

www.groupe-seche.com b.kouzine@groupe-seche.com

** Chargé de mission risque chimique et écologie hospitalière, Direction Qualité, Hôpital Necker Enfants Malades, 149 rue de Sèvres, 75743 Paris Cedex 15.

philippe.parvy@nck.aphp.fr

Pour assurer leurs missions, les établissements de santé utilisent de nombreuses substances et préparations CMR. Celles-ci sont présentes non seulement dans le domaine de la biologie, sous forme de produits chimiques et de réactifs, mais aussi dans les pharmacies et services de soins, sous forme de médicaments et de produits désinfectants. Ces agents chimiques CMR entrent dans des processus manuels ou automatisés et aboutissent tous à la production de déchets solides et liquides susceptibles de présenter des propriétés CMR, et dans le cas des établissements de soins, éventuellement associées à d'autres propriétés de danger chimique ou infectieux. La situation est donc complexe, avec une multitude de substances, utilisées ou manipulées par de nombreux intervenants, eux-mêmes répartis dans de nombreux services.

Afin de renforcer la sécurisation de la gestion de ces déchets à risque particulier et de répondre aux obligations réglementaires relatives au tri et à l'élimination des déchets dangereux (Code de l'environnement) ainsi qu'à la prévention et au suivi de l'exposition des travailleurs aux agents CMR (Code du Travail), une méthodologie originale de tri permettant d'individualiser entre autre une filière dédiée CMR à été développée. Elle a d'abord été mise en place en 2000 sur un site pilote (l'hôpital Necker) où elle a été suivie et évaluée pendant 3 années. Les résultats observés ayant été significativement satisfaisants, elle a été étendue à l'ensemble des établissements de l'Assistance Publique, à partir de 2003.

Cette approche particulière du tri des déchets CMR a conduit à mettre en œuvre une filière spécifique pour leur recueil avec des conditionnements et un étiquetage spécifiques. Le circuit d'élimination a été individualisé des autres flux de déchets et ceci jusqu'à l'enlèvement du site producteur. Des actions permanentes et pérennes d'information et de formation ont été mises en place à destination de l'ensemble des professionnels intervenant à l'intérieur des établissements. Elles ont été adaptées aux missions de chacun des intervenants de cette chaîne d'élimination.

Cette filière spécifique aux CMR est maintenue tout au long de la logistique aval, jusqu'au traitement final du déchet. Elle vise à sécuriser les étapes de collecte dans les établissements puis de transport jusqu'aux centres de regroupement et aux usines de traitement. Cette logistique, en quelque sorte de « closed process », se traduit par une automatisation des tâches et vise à éviter toute intervention humaine sur ces déchets particulièrement dangereux. Le traitement final est effectué sur des lignes spécifiques déchets hautement toxiques (incinération à 1 100°C).

L'ensemble des dispositions précédemment décrites permettent la sécurisation maximale de toutes les étapes du processus, qui va de la production d'un déchet CMR jusqu'à son élimination finale. Cette démarche est transposable à tout producteur de ce type de déchets.